



VOTE ELECTRONIQUE PAR INTERNET POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES, TECHNOLOGIE, SECURITE ET EXPERTISE AU RENDEZ-VOUS AVEC EXTELIA !

Depuis le 20 août 2008, les entreprises doivent appliquer la nouvelle loi sur la représentativité syndicale. Désormais, les syndicats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés lors d'une élection au Comité d'Entreprise ou de délégués du personnel seront représentatifs au niveau de l'entreprise. La solution de vote doit donc garantir une parfaite exactitude des résultats. La solution de vote par Internet, dont le calcul est automatique, représente une solution fiable mais aussi plus rapide qu'un comptage manuel.

Spécialiste des systèmes d'information complexes reposant sur le traitement de données sensibles, Extelia, filiale de DokaPost, holding du groupe La Poste, dédiée à la gestion externalisée des process clients et des plates-formes d'échanges électroniques, a développé avec EADS une solution de vote par Internet fiable, performante et reconnue.

Actif et impliqué dans le monde du vote électronique, Extelia se positionne aujourd'hui comme le partenaire incontournable pour la mise en place et l'organisation d'un processus électoral par Internet, notamment avec son offre spécifique de vote électronique pour l'organisation des élections professionnelles CE/DP (Comités d'entreprise/ Délégués du personnel) qui intègre sur sa plate-forme les impacts de la nouvelle loi du 20 août 2008.

Jevoteenligne.com d'Extelia : la solution e-vote par excellence pour l'organisation des élections professionnelles CE/DP !

■ ELECTIONS PROFESSIONNELLES CE/DP PAR EXTELIA : UNE PLATE-FORME POINTUE ET PRECISE POUR UN VOTE ELECTRONIQUE SANS FAILLE

Extelia propose une solution sécurisée de vote par Internet pouvant s'associer au vote par téléphone ou par correspondance. L'objectif est de proposer une solution clé en main, simple à mettre en place et accessible au plus grand nombre d'électeurs tout en conservant le cérémonial d'un vote classique. Au-delà des avantages proposés par ce système, le vote électronique améliore l'image de modernité d'une entreprise.

Les atouts d'une solution sûre et fiable développée en partenariat avec EADS :

- **Une simplicité d'utilisation** : une interface web simple et intuitive, ne nécessitant aucun déploiement sur les postes utilisateurs.
- **Une unicité de vote** : impossibilité de voter plusieurs fois et authentification forte du votant.
- **Une rapidité du vote et du dépouillement** : quelques secondes suffisent à l'électeur pour s'authentifier et effectuer l'acte de vote. Le dépouillement est beaucoup plus rapide et efficace, avec la possibilité de projeter les résultats en temps réel.



UNE REUSSITE SUR TOUTE LA LIGNE (A DECOUVRIR EN PAGE 4)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CE/DP : ILLUSTRATION
PARFAITE DE L'EFFICACITE DE LA SOLUTION JEVOTEENLIGNE
PROPOSEE PAR EXTELIA

« La collaboration avec l'équipe d'Extelia pour notre exercice électoral CE/DP a été fructueuse et couronnée de succès, explique Jean-Robert Jaubert, à la DRH de la SNCF. Extelia a su s'adapter à notre processus électoral des plus complexes avec de nombreuses spécificités et répondre à nos attentes dans les délais impartis. »

La SNCF a fait appel à Extelia pour la mise en place d'un système de vote sur site et à distance, accessible sur Internet et par téléphone pour l'organisation de ses élections professionnelles CE/DP de mars 2009 dans quatre régions.

Les + : baisse des coûts, organisation rationalisée, gain de temps lors du dépouillement, diminution drastique des recours post-électoraux...

Quelques chiffres : 22 000 électeurs, 41 instances, 4 régions, 73,5 % de taux de participation, 1 heure de dépouillement ...



- **Une sûreté et une sécurité assurant la confidentialité du vote** : le système de cryptage, associé au scellement de l'urne et la séparation des données, rendent chaque vote indéchiffrable et infalsifiable.
- **Des causes de litiges supprimées** avec la fin des bulletins nuls.
- **Une accessibilité de la solution disponible sans contrainte de temps ou de lieu** : le portail de vote est accessible par Internet, 24h/24 et 7j/7, **facilitant** la participation.
- **De réels moyens de contrôle pour le Bureau de vote** : une console de supervision permet de visualiser les éléments essentiels durant la période de vote afin de garantir un scrutin sûr et sans contestation.
- **Des coûts d'organisation réduits avec une mobilisation des effectifs plus faible**, notamment pour les grandes entreprises qui comptent beaucoup d'électeurs et pour lesquelles l'organisation d'un vote par scrutin papier est plus lourde.
- **Et enfin une conformité parfaite aux recommandations de la CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : Extelia respecte intégralement les recommandations de la CNIL, et notamment, la séparation des données des serveurs distincts, le chiffrement du bulletin de vote depuis le poste électeur, le partage et la conservation sous scellés des clés nécessaires au dépouillement.

Pour en savoir plus : www.jevoteenligne.com

Avec sa solution e-vote CE/DP, Extelia apporte une réponse sûre et performante. Cette solution intègre sur sa plateforme les impacts de la nouvelle loi du 20 août 2008 avec notamment le calcul automatique de la représentativité syndicale (calcul des pourcentages des suffrages pour chaque liste).

Le saviez-vous ?

La nouvelle loi sur la représentativité syndicale du 20 août 2008 a des répercussions sur la détermination de la représentativité des organisations syndicales au niveau de l'entreprise et de la branche. Par conséquent, elle a des impacts dans le cadre des élections professionnelles en entreprise. Ces impacts sont principalement liés au calcul de représentativité (pourcentage de suffrage exprimé pour chaque liste représentant une organisation syndicale) et à l'affichage du taux de participation lors des résultats pour la mise en place d'un second tour (taux de participation inférieur à 50 %).

Par ailleurs, les résultats obtenus par les organisations syndicales représentatives interviennent également dans la mise en place d'accords interprofessionnels, conventions de branche, accords d'entreprise ou accords professionnels. La validité de ces accords est en effet subordonnée à leurs signatures par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli aux élections au moins 30 % des suffrages exprimés, et ce quel que soit le nombre de votants.

A DECOUVRIR EN PAGE 4
LA SUCCESS STORY DE LA PREMIERE SOCIETE DE TRANSPORT
DE FRANCE OU QUAND ...
« LA SNCF INNOVE DANS L'ORGANISATION DE SES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
AVEC UNE SOLUTION DE VOTE ELECTRONIQUE »



UNE EXPERTISE RECONNUE ET DES TECHNIQUES EPROUVEES

■ EXTELIA : DES SOLUTIONS DE VOTE POUR TOUS LES TYPES D'ELECTIONS

Extelia est l'unique représentant industriel français du Ministère de l'Intérieur au sein du consortium européen ePoll. Il anime par ailleurs le groupe de réflexion sur le vote par Internet au sein de la Fédération nationale des Tiers de Confiance. C'est dire le rôle prépondérant qu'il joue dans le monde du e-vote. Depuis plusieurs années, sa solution de vote électronique a prouvé son efficacité auprès d'entreprises, organismes et associations, dans l'organisation des différentes élections.

Forte de son expertise, Extelia se positionne comme **LE partenaire** pour la mise en place et l'organisation de tout type de processus électoral, qu'il soit exclusivement par Internet ou couplé avec du vote par correspondance ou téléphone.

Au-delà de l'offre spécifique de vote électronique pour l'organisation des élections professionnelles, Extelia propose des solutions packagées pour tout type de secteurs d'activité et pour tout type d'électeurs :

- Les OPAC/OPHLM dans le cadre des élections des représentants de locataires,
- Les mutuelles d'assurances dans le cadre des élections des délégués des sociétaires,
- Les banques mutualistes dans le cadre des votes et élections durant les Assemblées Générales,
- Les communes dans le cadre d'élections de conseils de quartiers, conseils des jeunes ou de référendums d'initiative locale...

■ EXTELIA : L'EXPERTISE D'UNE EQUIPE D'INGENIEURS ET DE CONSULTANTS

L'expertise d'Extelia en matière de vote repose sur les compétences et l'expérience d'équipes d'ingénieurs, de consultants et de techniciens dédiés tant au niveau juridique, qu'organisationnel ou technique. Formés régulièrement aux dernières techniques (cryptographie, Internet, sécurité), ces professionnels sont à même de bâtir un projet de vote, du plus simple au plus complexe. Les équipes d'Extelia conseillent et aident les organismes et entreprises, dans l'organisation de leurs élections professionnelles, depuis les premières démarches administratives jusqu'à la proclamation des résultats. L'accompagnement intègre également l'aide dans les relations avec les partenaires sociaux, la formation des membres du bureau de vote, la mise en place d'une hotline...



Première société de transport de France, la SNCF emploie 201 000 collaborateurs, transporte 1 milliard de personnes par an et réalise un chiffre d'affaires d'environ 25,2 milliards d'euros.

Outre le nombre élevé de collaborateurs, l'organisation des élections professionnelles au sein de la SNCF est complexe : en plus des représentants des Comités d'entreprise (CE) et des Délégués du Personnel (DP), ces scrutins visent à désigner les délégués de différentes instances propres à l'entreprise.

La Direction des Ressources Humaines s'est intéressée depuis quelques années au vote par Internet afin de rationaliser son organisation et de réduire ses coûts. Après une première expérience menée en 2007, elle a décidé d'étendre l'expérimentation pour les élections CE/DP du 26 mars 2009 avec un enjeu de taille : la représentativité des syndicats, avec l'application de la loi du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale.

UN CAHIER DES CHARGES DRASTIQUE

Pour 4 des 27 comités d'établissements de la SNCF, représentant 22 000 salariés, le vote du 20 au 26 mars 2009 s'est déroulé sur Internet et/ou par téléphone, le souhait de la SNCF étant que le scrutin électronique soit accessible au plus grand nombre. Le scrutin étant sensible, le système de vote devait pouvoir garantir, conformément aux recommandations de la CNIL, la sécurité, la confidentialité, l'unicité et l'anonymat des votes.

UN VOTE ELECTRONIQUE POINTU QUI CONSERVE SON CARACTERE TRADITIONNEL

A la SNCF, les élections CE/DP désignent aussi les représentants d'autres instances (CHSCT, structures propres à l'entreprise) ... Le système de vote par Internet doit donc intégrer la classification précise de chaque électeur : grade, qualification, métier, et des dépouillements particuliers doivent être mis en place.

De plus, les délais doivent être respectés à chaque étape du scrutin. Enfin, il s'agit de maintenir le caractère traditionnel du dépouillement avec la participation des acteurs locaux, tout en réduisant la mobilisation du personnel pour le vote.

LA SOLUTION E-VOTE D'EXTELIA

Après appel d'offres, Extelia est choisie pour organiser l'opération, en raison de la qualité technique et fonctionnelle de sa solution, de sa capacité à répondre aux exigences de la SNCF et de son coût compétitif.

La prestation d'Extelia, pilotée par un directeur de projet dédié, accompagne le client sur l'ensemble des étapes de mise en œuvre :

- préparation des élections, en coordination avec la DRH de la SNCF,
- paramétrage du système de vote,
- édition de l'ensemble du matériel électoral transmis aux électeurs, mise sous pli et expédition,
- tests à blanc du système de vote,
- remise des clés et scellement des urnes aux 1^{er} et 2nd tours,
- dépouillement des bulletins, calcul et présentation des résultats.

En complément, une solution de scrutin par téléphone permet d'acheminer les choix enregistrés sur la plate-forme technique de vote électronique. Le module de vote par téléphone est assimilé à un serveur vocal interactif (SVI) dans sa partie front-office, et intégré au back-office de vote électronique standard.

Côté électeurs, la démarche de vote est simple, pratique et fiable. Chaque votant reçoit chez lui de manière sécurisée, ses identifiants et codes personnels. En quelques secondes, l'électeur s'authentifie, effectue son choix, valide à l'aide de son code personnel et reçoit l'accusé de confirmation. Son vote est transmis sous forme de fichier crypté vers le serveur représentant l'urne électronique. La liste d'émargement, stockée sur un serveur différent, est alors renseignée. Ce système permet une complète dissociation entre le votant et son expression de vote.

Le 26 mars 2009, en fin de journée, le déverrouillage des urnes électroniques et le dépouillement des résultats s'achèvent en moins d'une heure, accompagnés d'une proclamation des résultats en temps réel.

En 2011, grâce au succès du vote électronique, la SNCF souhaite élargir ce mode de scrutin à une majorité d'électeurs avec le concours des organisations syndicales.



A PROPOS DE ...

A propos d'Extelia - www.extelia.fr

Extelia est née le 1^{er} novembre 2008 de la reprise des activités « *Externalisation des process clients* » du groupe Experian par le groupe La Poste. Au sein de Docapost, la holding de solutions et de services documentaires du Courrier, Extelia est la filiale dédiée à la gestion de back-offices externalisés de la relation client.

Extelia fournit aux entreprises, aux administrations et aux institutions financières, des solutions leur permettant de construire une relation client fidèle et rentable, d'améliorer la gestion de leurs flux, de faciliter et de sécuriser leurs échanges et d'optimiser leurs systèmes d'information. Son expertise s'exerce sur le traitement des moyens de paiement et de l'encaissement ; la gestion de back-offices « métier » et l'externalisation de fonctions (BPO) ; les plates-formes d'intermédiation et d'échanges dématérialisés ; les prestations spécifiques liées aux services mobiles et aux Opérateurs de Réseau Mobile Virtuel (MVNO). Forte de 1 600 collaborateurs sur 25 sites en France, Extelia a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 230 M€, pour le compte de nombreux clients intervenant dans les secteurs de la banque et de l'assurance, des transports, des services et utilities, des télécom, de l'administration et des professions réglementées.

A propos de Docapost - www.docapost.com

Holding opérationnelle et industrielle composée des filiales du groupe La Poste expertes en gestion du document (Extelia, Dynapost, Orsid, Seres, Maileva, Aspheria, Certinomis, ISC, Synaxio, Sefas Innovation, Elettermail) et d'une filiale de capital risque, XAnge Capital, Docapost se positionne comme un groupement d'expertises qui accompagne les entreprises et les administrations sur toute la chaîne de valeur du document. Docapost propose des solutions sur mesure ou clés en main, allant du conseil à la numérisation, en passant par l'échange de données sécurisées, l'édition, l'impression à la demande, l'archivage, la gestion d'un service courrier et le BPO. Docapost regroupe 4 600 salariés répartis sur plus de 300 sites en France. Il est également présent dans de nombreux pays – Etats-Unis, Espagne, Italie ... – et offre ainsi à ses clients des solutions transfrontalières. L'offre de Docapost est auditée et labellisée par des organismes indépendants pour garantir la plus grande fiabilité.

Contacts presse :

Agence Profile PR – 01 56 26 72 00

Isabelle Petit – ipetit@profilepr.fr

Nathalie Grigorieff - ngrigorieff@profilepr.fr

